

COMMUNE DE MORLAIX

Une situation financière dégradée fin 2022 en conséquence d'un effort d'investissements non soutenable

La commune de Morlaix dispose d'un patrimoine historique, particulièrement riche, et d'une topographie singulière qui lui confèrent un attrait touristique certain mais lui imposent des responsabilités et contraintes fortes. La commune a, par ailleurs, longtemps supporté un surcroît de charges propre à une ville centre. Un déficit d'attractivité résidentielle et un repli démographique ancien ont entraîné le déclin commercial de son centre-ville et affectent le dynamisme de ses principales ressources budgétaires.

Un effort d'investissement conséquent pour revitaliser le centre-ville

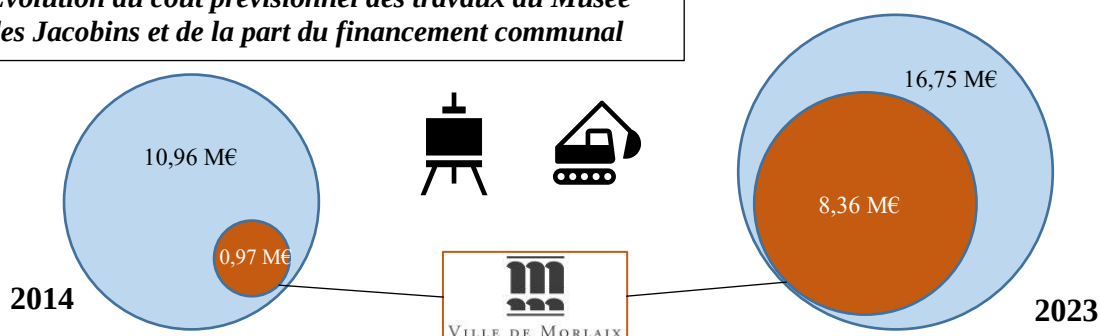
La commune mène depuis plusieurs décennies des opérations de valorisation de son patrimoine architectural et monumental. Elle a engagé, en 2018, un programme d'aménagements urbains et de projets bâtimentaires visant à revitaliser le centre-ville.

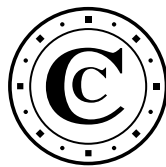
L'effet d'entraînement du dispositif national « Action cœur de ville », dans lequel s'inscrit le programme communal, a débouché sur un effort budgétaire d'une trentaine de millions d'euros d'investissements étalés entre 2018 et 2022, soit une moyenne de 6 M€ par an.

Cet effort d'investissement tient, pour partie, à un effet de « rattrapage » : en 2018, les dépenses d'équipement étaient inférieures de plus de 20 % à celles des communes de populations comparables. Son doublement a porté les dépenses d'équipement à un niveau supérieur de trois quarts à la moyenne de référence. (561 € par habitant pour la commune, en 2021, point haut, contre 324 € par habitant, en moyenne, pour les communes de même strate démographique).

Parmi les opérations réalisées, la réhabilitation du Musée des Jacobins a représenté un coût total supérieur à 16 M€, avec une majoration de 5 M€ par rapport aux prévisions initialement arrêtées en 2018. En 2023, le reste à charge cumulé pour la commune représentait plus de 8,4 M€.

Evolution du coût prévisionnel des travaux du Musée des Jacobins et de la part du financement communal

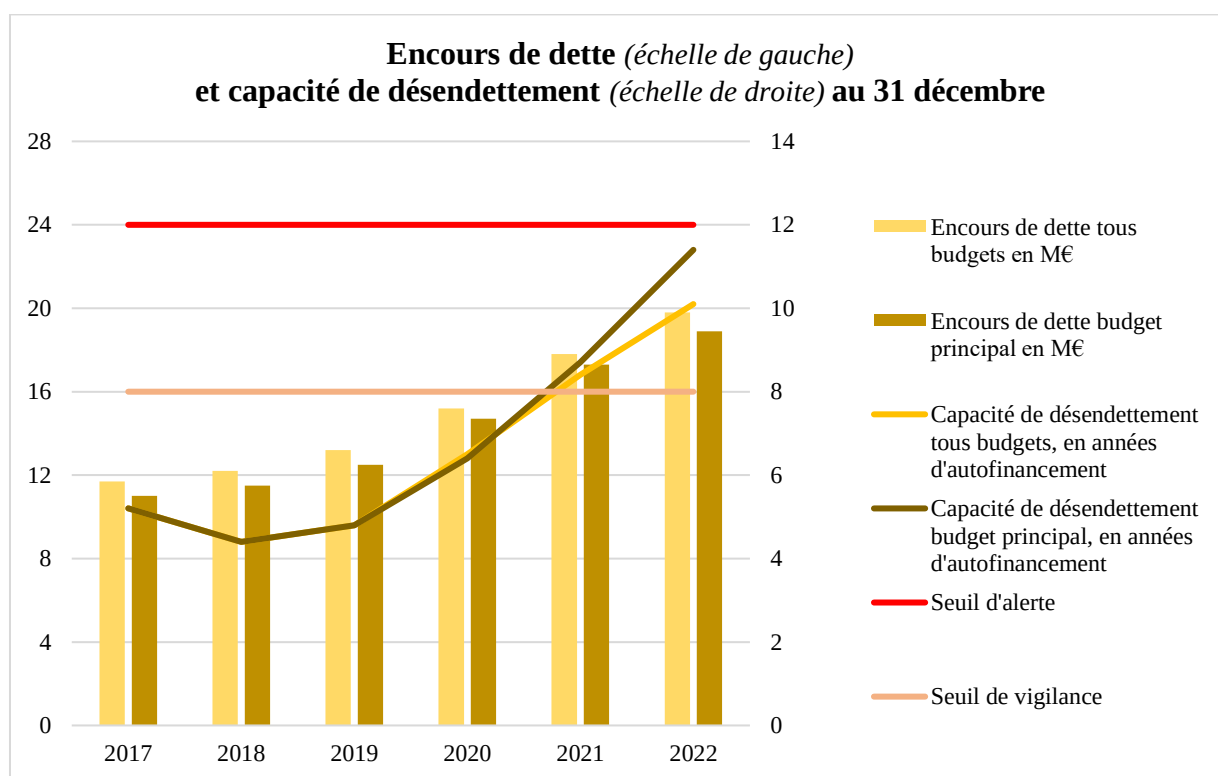




Un recours massif à l'emprunt

La commune a, au cours de la période examinée, abaissé ses taux d'imposition, en dépit de la stagnation de ses recettes et de l'augmentation de ses charges, alimentée par la croissance de la masse salariale et l'inflation. Le doublement de l'effort d'investissement a ainsi coïncidé avec la contraction d'un tiers de la capacité d'autofinancement.

Dans ces conditions et en dépit des financements apportés par les autres parties prenantes au programme « cœur de ville », les dépenses d'investissement réalisées sur la période ont été couvertes par l'emprunt à hauteur de 40 % de leur volume.



L'encours de dette du budget principal est passé de 10,7 M€ à 18,9 M€, soit une progression de plus de 70 %. Un tel modèle de financement des investissements n'était pas soutenable : la capacité de désendettement approchait, fin 2022, le seuil d'alerte de douze ans.

Le transfert à Morlaix Communauté de quatre équipements structurants, dont le musée des Jacobins, est de nature à contribuer, à terme, à la restauration de marges de manœuvre. Le nécessaire rétablissement de la capacité d'autofinancement impose, néanmoins, une maîtrise renforcée des dépenses et recettes de fonctionnement. Il appartient également à la commune de déterminer les niveaux d'investissement et d'endettement qui lui paraissent soutenables.